

## RAMASSAGE DES DECHETS VERTS EN 2023

Les bénéficiaires sont les habitants de la commune ne disposant pas de moyen de transport (voiture, remorque...)

Le ramassage s'effectue le mercredi (sauf férié), tous les 15 jours, selon les dates définies ci-dessous :

- AVRIL : 5-19
- MAI : 3-17-31
- JUIN : 14-28
- JUILLET : 12-26
- AOUT : 9-23
- SEPTEMBRE : 6-20
- OCTOBRE : 4-18

- ❖ Le stockage des déchets doit être réalisé au plus tôt la veille devant la propriété
- ❖ Les branchages ne doivent pas excéder 1.50m de long et avoir un diamètre inférieur à 10cm
- ❖ Les déchets verts issus de la tonte doivent être conditionnés de façon à être facilement transportables par les agents techniques
- ❖ Aucun autre type de déchets ne devra être mélangé aux déchets verts
- ❖ Les déchets verts produits par un professionnel ne seront pas ramassés
- ❖ Le ramassage des déchets verts doit rester dans une logique de service rendu sans exagération. A titre d'exemple, 2 camions par foyer d'avril à début novembre ; au-delà une demande devra être émise auprès de la mairie.

Le Conseil Municipal souhaitant conserver ce service vous demande de bien vouloir respecter ces quelques règles afin de le pérenniser et vous remercie pour votre compréhension.

Meilleures salutations

Fait à GUCHEN le 03 Mars 2023

Alain DUBERNARD

Maire

